

E. EQUIPE POITEVINE DE RECHERCHES ET D'ETUDES DOCTORALES
P. EN SCIENCES CRIMINELLES

R.

E.

D.

SEMINAIRE DE GOUTELAS (mars 1993)

Intervention de M. Claude LOMBOIS
(synthèse rédigée à partir de notes prises par les participants)

*J'avais trois théories sur l'éducation des enfants.
Maintenant, j'ai trois enfants.*

L'élaboration de la thèse pose des problèmes liés à la constance du cadre et de l'objet, à la résistance externe des matériaux, à l'agilité de chacun.

Les problèmes de méthodologie peuvent être présentés selon deux approches : *le donné*, c'est-à-dire ce que vous ne pouvez pas négliger avant la construction et *le construit* qui désigne ce que vous ferez. En effet, le donné ne peut être négligé car, sans lui, on ne peut aborder la construction.

I - LE DONNÉ

Il est fait de personnes et d'un objet.

A - LES PERSONNES

Elles sont deux et le plus important est la relation entre elles deux.

1. Le "patron" - le directeur

Vous ne le referez pas. Il faut donc le prendre comme il est. Il a sa méthode, si tant est qu'il y en ait une.

La direction est faite d'interactions.

- On peut distinguer plusieurs méthodes :
 - méthode directive
 - méthode souple ou de soutien
 - méthode distante ou lâche.

Ainsi, à Poitiers, dans les années 50, on distinguait "l'École SAVATIER" de "l'École CARBONNIER". La première était directive et dogmatique : *la Cour de cassation se trompe ...* alors que pour la seconde : *l'observation conduit à se demander si on ne pourrait pas proposer comme explication plausible ...*

- Il faut savoir respecter la liberté de pensée et d'expression : le patron ne doit pas opposer le droit d'aînesse (ne pas influencer).
- Dans le choix du directeur, le doctorant doit tenir compte de *sa* personnalité ; il ne doit pas le choisir uniquement parce qu'il l'a ébloui en cours.
- Il y a dans cette matière *un droit de repentir* plus fort que n'importe quelle obligation de courtoisie. On peut changer de "patron" en cas de difficultés à travailler ensemble. Mais attention au délai : il faut en prendre conscience vite. Il est aussi possible de récuser le sujet (trois mois maximum).
- Quant à la liberté d'opinion du doctorant, toute directive idéologique est insupportable. On peut négocier avec le directeur la méthode de travail, mais pas les opinions.

Si le directeur de thèse devait avoir une règle déontologique, celle-ci serait : *ne pas imposer son opinion.*

2. Le "thésard" - le doctorant

- Il fait ce qu'il peut, comme il peut.
- Il doit se connaître et savoir qu'il y a des sujets, des méthodes, des personnes qui ne sont pas faits pour lui. Vous ne divorcerez pas d'avec vous-même. Le seul divorce serait de ne pas faire votre thèse. Mais vous avez le désir, le besoin, de faire une thèse.
- Le sujet de thèse doit être *adapté* à la personnalité du thésard, sinon il faut y renoncer et en changer.

B - LE SUJET

Le sujet est une matière et une formule : les rapports entre les deux n'ont pas de transparence.

1. La formule

- La formulation est souvent difficile. On remarque la fréquence de l'emploi de la conjonction "copulative" *et*. Relation d'intimité ou opposition. Parmi les 26 sujets présentés à Goutelas, 12 utilisent cette conjonction. Pour 6 d'entre eux, le "*et*" est une conjonction purement associative et énonciative (ex. : droit du proxénétisme et de la prostitution) ; pour les 6 autres la conjonction est d'opposition (ex. : dignité humaine et droit pénal ; la femme et la peine ; sport et violence). Que fait la conjonction dans ces sujets ? Parfois, on peut la remplacer : ainsi, la violence en sport. Cette démarche n'est pas toujours possible : la femme et la peine.
- Il peut y avoir deux sujets : celui qu'on propose et celui qui sera fait.

Avant la thèse, il y a l'hypothèse. La thèse est une succession de provisoires qui se pétrifient peu à peu. Il faut se dire que l'on pourra changer le titre de la thèse, cela rassure, n'intimide pas.

2. La matière

On peut dégager une typologie des sujets.

- Sujets concrets
C'est l'observation d'un *phénomène* dont on essaie de bâtir une théorie juridique.
ex. : sujet sur la technologie (discours sur la technique). Pourquoi avoir dit technologie plutôt que technique ?
La vertu consiste en la délimitation assez claire de la matière à observer et en l'orientation assez précise de ce qui est attendu : description d'un phénomène d'un point de vue juridique (ex. : la femme et le droit, la violence et le sport, travail social et droit pénal).

- Sujets avec formulation purement juridique
ex. : lois d'exception, impartialité, compétence

La manière de traiter ces sujets n'est plus la même :

- soit on a à faire à une notion reconnue : le sujet est alors une délimitation (ex. : la correctionnalisation judiciaire) ;
- soit la thèse consiste à démontrer que la notion supposée connue ne l'est pas (ex. : la compétence pénale dite universelle : notion ouverte à discussion).

Dans le cas de l'énoncé d'une règle (ex. : nul n'est censé ignorer la loi) comment l'applique-t-on ? Quelle est sa signification ? ses conséquences ? Est-elle vraie ? Est-elle générale ?

La difficulté de ces sujets juridiques, c'est qu'ils sont conceptuels.

- sujets conceptualisés hors du droit
ex. : les pratiques transactionnelles en matière pénale, dignité humaine et droit pénal, l'évolution de la notion de faute, la place de l'aveu.

Il y a des formules ambiguës qui laissent un espace de liberté dans lequel il faudra exercer un choix (ex. : les violences en prison) : quelle(s) approche(s) ? On ne s'improvise pas sociologue, criminologue, médecin, psychiatre ...

- sujets de droit comparé

* Il existe une spécificité des thèses de droit comparé

- justifier la comparaison soit par des raisons personnelles soit par des raisons rationnelles

- justifier le thème de la comparaison

- conclure sur la comparaison. Sert-elle à quelque chose ?

* Parmi les cinq sujets de droit comparé présentés à Goutelas, les deux relatifs aux lois d'exception sont révélateurs : c'est un bon terrain d'observation du système.

* Quant aux trois autres sujets - qui sont des sujets de droit comparé sectoriel (ex. : le ministère public) - ils sont inquiétants. Il faudrait commencer par une présentation générale du système car comparer un secteur est impossible en dehors du système de référence. Il ne faut pas opposer deux institutions sans savoir si la différence ne vient pas du système général.

* Le droit comparé est une matière qui demande beaucoup de précautions. Il faut faire attention au risque de la superficialité.

II - LE CONSTRUIT

A - QU'EST-CE QU'UNE THÈSE ?

Il ne faut pas confondre thèse et manuel. La thèse n'est pas un exposé didactique d'une matière.

C'est une démonstration sur du neuf. C'est une opinion, une idée.

C'est pourquoi il faut prendre des précautions face au sujet pouvant se confondre avec une matière (ex. : thèse de police scientifique).

La thèse n'enseigne point. Elle est destinée à convaincre. Il n'entre pas dans sa définition qu'elle y parvienne, simplement elle est faite pour. S'il y a controverse, elle a gagné.

B - QUE VEUT-ON DÉMONTRER ?

- Doit-on savoir avant de commencer ce qu'on veut démontrer ?
Doit-on travailler en vue de démontrer ?
Doit-on partir d'une démonstration ?
- La thèse en Droit est-elle un travail scientifique ? Le travail scientifique est-il un travail incompréhensible pour les gens extérieurs au milieu ?
Non, le travail scientifique n'est pas cela. La science n'est pas un jargon. Les plus grands ont fait de la *technique technicienne* avec un vocabulaire que le non technicien peut comprendre (cf. *La sociologie juridique*, Jean CARBONNIER).
Il faut avoir peu d'idées pour les cacher derrière le vocabulaire. Si l'idée est là, elle peut s'avancer démasquée.
- La science juridique n'est pas l'exactitude. Il y a des éléments aléatoires. Nous ne disposons pas de matériaux dont on puisse être sûr qu'ils épuisent la totalité de la matière (si on travaille sur la jurisprudence, il faut être prudent car tous les arrêts ne sont pas publiés).
Le droit n'est pas une science exacte.
Le droit est *une clinique* : il a pour vocation d'être utile.
Il y a des ingénieurs en droit comme il y a des ingénieurs en médecine. L'ingénieur en médecine préfère un mort conformément aux données de la science, le médecin une guérison inexplicable.

- La thèse demande des qualités scientifiques :
 - probité
 - conscience professionnelle
 - rigueur
 - unité
- Il faut se dire que la thèse est *une œuvre de jeunesse* : ça ne sera pas l'œuvre de votre vie. Une thèse perfectible mais finie vaut mille fois mieux qu'un projet parfait sans cesse remis en question.
Évitez le *terrorisme de la thèse* ; il faut *démystifier la thèse*.
Quoi qu'il en soit, sachez rester simple.
Évitez la grandiloquence, même si vous êtes convaincus d'avoir raison.
Ayez le courage des idées simples (pourquoi utiliser un vocabulaire compliqué tel que problématique). Pour être original, soyez intelligibles, soyez simples.

C - COMMENT DOIT-ON S'Y PRENDRE ?

1. Commencer

Si la thèse était un ouvrage scientifique, on devrait commencer par amasser toutes les données avant de travailler. Mais jusqu'où ?

Si on avait la prétention, dès le début, d'amasser tous les matériaux, on n'y arriverait pas car la notion n'est jamais clairement délimitée. Il y aurait alors un risque de découragement.

Aucune notion juridique n'est nette.

- Le premier conseil serait de suivre une démarche empirique : *la bonne méthode est celle qui vous convient.*

Ce que j'ai fait : j'ai noté tout ce qui m'a étonné ; par contre, j'ai laissé passer tout ce qui me semblait évident.

- Vous devez lire *uniquement* pour vous faire une idée des questions qui se posent : prenez des notes seulement à titre d'inventaire, ceci pendant six mois environ. Lisez seulement pour voir. Désespérez de lire pour amasser.
Vous laisserez passer des écus car vous ne savez pas encore ce qui est l'or et le cuivre dans votre matière.

On ne cherche pas de la farinette facile mais du grain à moudre pour se faire

- A partir de là, vous aurez *une vue provisoire* de ce qui peut entrer dans le sujet, le sens de la démonstration n'est pas encore apparu ici. Vous commencez à répartir les questions, c'est-à-dire vous faites un plan qui n'est qu'*une hypothèse de travail*.

On découvrira ensuite que souvent, *ce plan de rangement*, spontanément logique, est un bon plan d'exposition.

- A ce stade, il est temps de prendre rendez-vous avec votre directeur de recherche. Cette rencontre permet de donner la proposition du contenu et de l'ordre, non de l'exposé, mais de la façon dont on abordera les questions. C'est *l'étape capitale* avec le directeur de recherche qui durera deux ou trois heures. C'est *le moment ou jamais*. Si on s'embarque mal après, on aura plus de difficultés à faire marche arrière.

Il n'y a rien d'offensant à ce stade à s'entendre dire :

- qu'on risque de déborder du sujet sur certains points
- qu'on en a oublié d'autres
- que l'ordre de démarche ne semble pas cohérent

C'est le moment rentable de lecture préalable de la carte routière avant d'entreprendre le voyage.

2. Poursuivre

- Travaillez les choses une par une, dans l'ordre (on commence une maison par les fondations, pas par le plafond).

Descendez méthodiquement dans le sujet : une thèse, c'est *une unité* (une démonstration)

Pas de "zapping", avancez suivant le plan de la recherche.

- En cas de blocage, ne sautez pas l'obstacle mais ne vous y embourbez pas non plus. Il faut faire le plan grossier de la question (pas le plan détaillé, sinon la question serait résolue) et on y reviendra après.
- Pour rédiger, expliquez à quelqu'un (trouvez une victime). S'il comprend, rédigez tel quel, mais si vous êtes obligé de lui dire *Tu vois ce que je veux dire !*, alors recommencez.
- Avancez suivant le plan qu'on s'est donné : cherchez la documentation à l'occasion des questions à résoudre. *On va chercher sa matière chez l'épicier du coin. Sac de ciment par sac de ciment.*

Évitez la documentation préconstituée sur l'ensemble (sauf, bien entendu, sur la conception générale préalable).

Lisez pour voir ce qu'il y a sur la question, donc ne lisez pas la doctrine car elle vous dira ce qu'il faut (selon elle) écrire sur le sujet : on a besoin de la farine, pas du gâteau tout cuit.

~~Pour lire la doctrine, attendez d'avoir déjà vos hypothèses afin de ne pas être esclave de vos lectures.~~

- Quant à l'introduction, elle sert à :

- éliminer
- présenter
- suggérer le plan (en tournant autour)

Donc, l'introduction se fait à la fin quand on sait exactement ce qu'il y a dans les parties, que le plan est bon ...

- Le style d'écriture : *la clarté, puis la clarté, puis la clarté !*

- simplicité du style et du vocabulaire (Racine était celui qui avait le moins de mots à son vocabulaire) mais éviter la platitude.
- soyez simples et intelligibles : plus une chose est complexe, plus il faut des mots ordinaires.
- être soi.

3. Finir

- Peut-être que le premier mérite d'une thèse est d'être faite. Il y a ceux pour lesquels la soutenance est une terre promise et ceux pour lesquels c'est un souvenir. Puisqu'ils ont fini, si c'était contre ce que je viens de dire, ce sont eux qui auraient raison et pas moi.
- *Comment faire une thèse ? Cela ne s'enseigne pas !*

Prise de notes :

M.L. IZORCHES, F. JULIEN-LAFERRIÈRE, M. MASSÉ,
E. FRADET, L. OUVRARD qui ont assuré la mise en forme.